

Lorsque certains pays producteurs de pétrole ont repris la situation en main dans les années 70 et que l'OPEP est devenue un cartel très puissant, nous avons vu immédiatement le prix du pétrole grimper en flèche, ce qui a entraîné une véritable crise dans toutes les régions du globe.

Si les pays en développement étaient davantage maître de leurs propres ressources, la situation serait totalement différente. Néanmoins, quand les gens achètent une participation, en fait, ils achètent le contrôle des richesses naturelles. C'est ce que nous avons pu constater au Canada par le passé lorsque nos richesses naturelles sont tombées entre les mains de multinationales étrangères. Notre pays n'avait pas les moyens d'orienter son avenir économique comme il le souhaitait.

Je pense que le rachat de leurs dettes contre une participation amènera les pays du tiers monde à perdre encore davantage le contrôle de leurs ressources et à perdre continuellement de l'argent car ceux qui rachètent leurs dettes s'attendent à ce que cela leur rapporte. Ils subiront une fuite de capitaux continue et, par-dessus le marché, ils n'auront plus la haute main sur leurs richesses naturelles.

M. Kindy: Madame la Présidente, j'ai seulement une brève question à poser au député. Lorsqu'il est allé au Nicaragua, a-t-il visité les prisons et les gens qui y sont détenus?

Pourquoi ne parle-t-il pas de tenir des élections libres au Nicaragua afin que les gens puissent choisir leur gouvernement au lieu de subir une dictature? Pourquoi ne parle-t-il pas du Guatemala, un pays démocratique qu'il devrait soutenir?

M. Manly: Madame la Présidente, les citoyens du Nicaragua ont tenu une élection libre. Leur révolution n'a pas été suivie d'un bain de sang.

Des voix: Oh, oh!

M. Manly: Il faudrait que davantage de membres du caucus conservateur aillent visiter le Nicaragua pour voir ce qu'il en est de leurs propres yeux.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 19(4) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés, suivant l'article 21 du Règlement.

Article 21 du Règlement

• (1100)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES SANS-ABRI

LA SITUATION DES FEMMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, 22 p. 100 des sans-abri au Canada sont des femmes, des femmes âgées, des mères seules et des femmes malades. Lors de la Conférence pancanadienne sur le logement des sans-abri, Louise Dulude, présidente du Comité d'action national sur le statut de la femme, et M^{me} Claudette Godley, coordinatrice du refuge pour femmes «Chez Doris» de Montréal, ont toutes deux déclaré que la pauvreté était la principale raison pour laquelle les femmes étaient mal logées et sans-abri. La ministre responsable de la condition féminine (M^{me} McDougall) a émis un communiqué de presse rempli de vœux pieux où, à la fin de ce communiqué, elle déclare qu'elle espère que cette conférence contribuera à améliorer la situation du logement pour les femmes.

Monsieur le Président, quand on sait que le ministre du logement n'a rien annoncé à la Conférence, et que la ministre responsable de la Condition féminine ne fait que des vœux pieux et que ce gouvernement n'a même pas adressé la parole aux 600 manifestants du FRAPRU qui ont contesté sur la Colline parlementaire mardi dernier, il devient évident que ce gouvernement n'a pas la volonté politique pour résoudre le problème des sans-abri.

* * *

LES MINES

CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DES TROIS VICTIMES DE L'ACCIDENT SURVENU À LA MINE NORITA DE MATAGAMI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, hier la population de l'Abitibi a appris avec stupeur l'accident mortel qui enlevait la vie à trois hommes qui travaillaient à 2 000 pieds sous terre sur une plate-forme de forage à la mine Norita de Matagami, une filiale de la Noranda.

Les victimes sont Marco Turcotte, un père de famille de 22 ans, et deux célibataires: Gilles Laplante, 32 ans, et Henri Widz, 30 ans. Tous les trois habitaient Val-d'Or et travaillaient pour la société de forage R.M. Limitée.

Les travaux étaient réalisés au tiers lorsque survint l'accident. L'équipe avait terminé son quart de travail et la plate-forme se trouvait à mi-chemin du niveau 11, soit à 50 pieds du sol, lorsqu'une des parois de la cavité s'est détachée au-dessus d'eux et les a entraînés dans une chute fatale.

C'est la première fois en six ans, soit depuis le début de l'exploitation de cette compagnie de forage de Val-d'Or, qu'un tel accident se produit.